



Société Mutualiste d'Assurances Neutra
Rue de Joie 5 à 4000 Liège
N° d'entreprise : 0472.020.311
Tél. : 04 254 54 90 Fax : 04 254 54 37
Email : Info@neutrahospi.be
Site Web : www.neutrahospi.be

GARANTIES NEUTRA + AU 01/01/2016

Hospitalisation

Frais de chambre	30 € par journée d'hospitalisation
Frais pharmaceutiques	100 %
Suppléments d'honoraires médicaux	100 % de l'honoraire légal
Prothèses (articles 27 à 31 de la nomenclature A.M.I.)	100 % de l'intervention légale
Frais divers (de la personne hospitalisée)	néant
Frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant âgé de moins de 12 ans	10 €/nuit avec un maximum de 30 nuitées par année civile
Location matériel sanitaire	néant

Hospitalisation de jour

Facture remboursée comme une hospitalisation ordinaire

Soins pré et post hospitaliers (1 mois avant et 3 mois après la période d'hospitalisation)

Frais pharmaceutiques remboursés par l'INAMI	100 %
Frais pharmaceutiques non remboursés par l'INAMI	50 %
Matériel	Néant
Honoraires médicaux et para-médicaux (médecins, kinésithérapie, soins infirmiers et analyse)	100 % de l'intervention légale
Consultation pré-anesthésiste non remboursée par l'INAMI	5 €
Frais de location de matériel sanitaire	néant
Ambulance	100 %
Hélicoptère	Maximum 375 € par transport

La stérilisation, la contraception, l'insémination artificielle et la conception in vitro non remboursées par l'INAMI

Remboursement de maximum 60 euros.

Soins dentaires hors hospitalisation et hors maladie grave en Belgique

Soins préventifs (de 301254 à 301265 et de 301593 à 302245)	50 % du ticket modérateur
Prothèse dentaire avec intervention A.M.I.	50 % du ticket modérateur
Squelettique	50 € par squelettique
Couronne	50 € par couronne (max. 5 couronnes par année civile)
Implant	50 € par implant (max. 5 implants par année civile)

Soins dentaires hors hospitalisation et hors maladie grave dans les pays limitrophes à savoir : France, Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas

Soins préventifs	6 € par soins préventif
Prothèse dentaire	50 € max. par prothèse
Squelettique	50 € max. par année civile
Couronne	50 € par couronne (max. 5 couronnes par année civile)
Implant	50 € par implant (max. 5 implants par année civile)

Accouchement à domicile

Maximum 200 €

Maladie grave

Les maladies concernées sont les suivantes : cancer, leucémie, tuberculose, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, diphtérie, poliomyélite, méningite cérébro-spinale, variole, typhus, encéphalite, charbon, tétanos, choléra, maladie de Hodgkin, sida, hépatite infectieuse, dialyse, maladie de Crohn, mucoviscidose, maladie d'Alzheimer, sclérose latérale amyotrophique, diabète, la chorée de Huntington et la maladie de Guillain-Barré (forme axonale).

Frais pharmaceutiques remboursés par l'INAMI	100%
Frais pharmaceutiques non remboursés par l'INAMI	50 %
Matériel	Néant
Honoraires médicaux et para-médicaux (médecins, kinésithérapie, soins infirmiers et analyse)	100 % de l'intervention légale
Frais de location de matériel sanitaire	100 %
Prothèses (reprises à l'article 27)	100 % de l'intervention légale
Frais de déplacements non remboursables par la mutuelle	0.15 €/km avec un maximum de 125€ par année civile
Ambulance	100 %
Hélicoptère	Maximum 375 € par transport
Franchise	125 € par année civile

Territorialité

Neutra intervient dans le monde entier pour les hospitalisations et maladies graves.

Si le membre est hospitalisé dans un pays où il n'y a aucune convention avec l'INAMI, le service Neutra calculera l'intervention mutuelle qui aurait été octroyée pour une intervention similaire en Belgique et interviendra pour la différence suivant les conditions particulières du contrat.

Montant des primes mensuelles

De 0 an jusqu'au 31 décembre des 6 ans	0,00 € , si isolé : 2,06 €
Du 1 ^{er} janvier des 7 ans jusqu'au 31 décembre des 25 ans	3,10 €
Du 1 ^{er} janvier des 26 ans jusqu'au 31 décembre des 65 ans	8,28 €
Du 1 ^{er} janvier des 66 ans jusqu'au 31 décembre des 70 ans	13,81€
A partir du 1 ^{er} janvier des 71 ans	19,33 €